



## Compte rendu CAPD du 27 mai 2016

- **Congés de formation**

Sur 26 collègues ayant fait une demandes, 17 candidatures ont été retenues pour un total de 114 mois. 4 candidatures ont été jugées non recevables car sans lien avec la fonction éducative.

- **DIF :**

Sur 8 collègues ayant fait une demande, 3 candidatures ont reçu un avis favorable.

- **Départ en formation CAPA-SH option E**

Suite à la nouvelle campagne de recrutement pour la formation CAPA-SH option E, 16 candidats se sont présentés : 12 obtiennent un avis favorables. Tous sont retenus pour la formation et ils seront invités à postuler sur les postes E restés vacants.

- **Mouvement des personnels**

Nombre de participants	Mutés	Maintenus sur poste	Restant à nommer
1776	779	333	664

Pour information 84 postes restent vacants.

Le second mouvement aura lieu à la CAPD du 30 juin.

- **Appel à candidatures au Centre pénitentiaire**

7 candidats, 5 avec avis favorable. Si vous avez postulé, contactez-nous : 44@se-unsa.org

- **Temps partiel sur autorisation**

Sur les 605 demandes de temps partiel sur autorisation, 403 obtiennent un avis favorable, 198 un avis défavorables. 84 recours sont parvenus au DASEN : 21 ont obtenu une révision de la décision initiale.

Pour toute information : 44@se-unsa.org

- **Liste d'aptitude PE**

Cette année, 25 instituteurs ont candidaté pour être intégrés dans le corps des professeurs des écoles. Le contingent départemental était de 12 intégrations possibles. Pour tout renseignement : 44@se-unsa.org

- **Postes adaptés**

Cette année, toutes les demandes de maintien ont reçu un avis favorable. Sur les 14 premières demandes de poste adapté, 1 seule a reçu un avis favorable. Pour tout complément : 44@se-unsa.org

- **Transmission des bulletins de paie**

Dans le cadre d'une harmonisation académique, les bulletins de salaire seront à la rentrée, envoyés sous plis individuel dans les établissements tous les deux mois (titulaires remplaçants inclus).

- **Frais de déplacement**

Un travail est en cours entre le DASEN et le SIDEEP pour l'élaboration d'une charte concernant le versement des frais de déplacements.